



**Municipalité de la Commune  
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 13/2017  
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 74'000.00 pour la réfection du chemin  
reliant la route des Montagnes au chalet du Mont-Roux

Délégué municipal

*M. Nicolas RAY, Municipal*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## Préambule

Le chalet du Mont-Roux, situé à 1250 mètres d'altitude, est l'un des 11 chalets d'alpage propriété de la commune d'Arzier-Le Muids. Il se situe au bout d'un chemin d'accès d'environ 1,3 km de long qui part depuis la route des Montagnes, à la hauteur des Bioles comme vous pouvez le voir en rouge sur le plan ci-dessous.

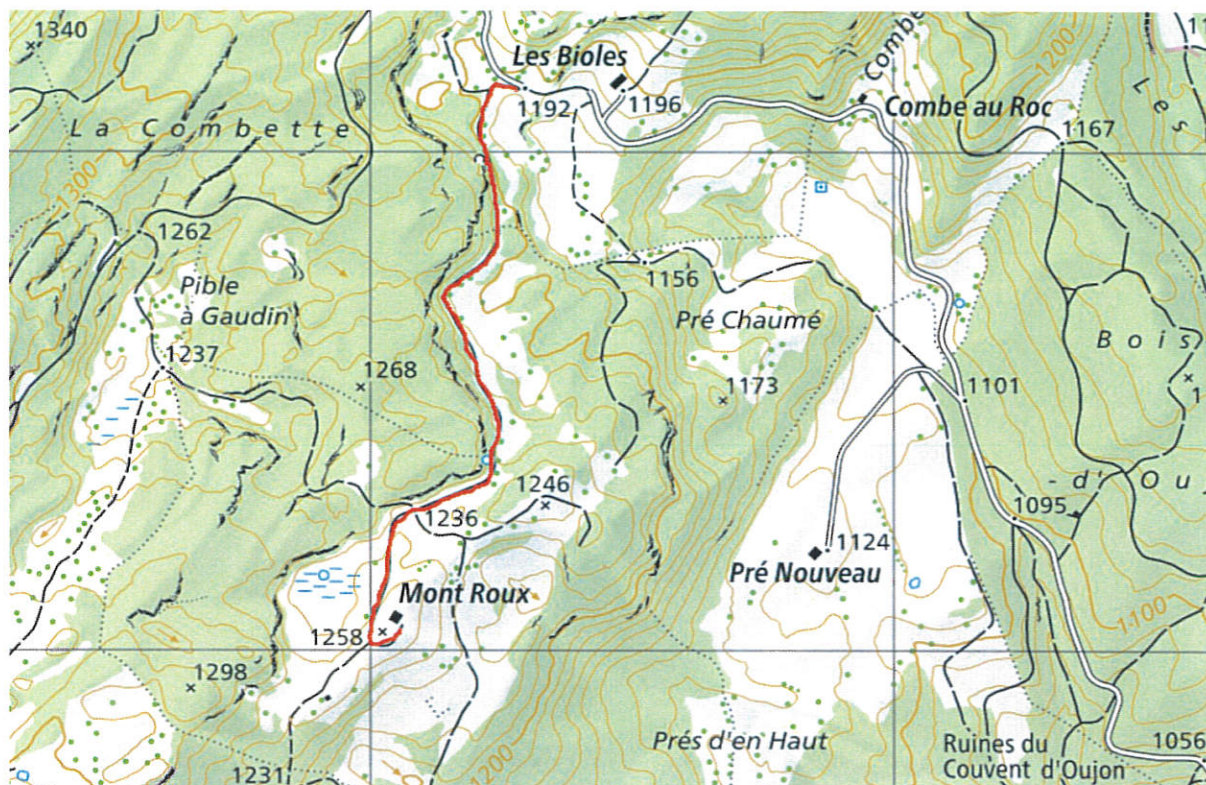


Image 1 : Tracé du chemin d'accès

Ce chemin est le seul menant à un chalet d'alpage communal qui n'ait jamais été goudronné que sur les premiers mètres. De fait, son état actuel est désastreux et nécessite d'importants travaux de remise en état ; cela avait déjà été relevé en 2012 lors de l'établissement du document d'analyse préalable au plan de gestion intégré pour cet alpage où le chemin avait été décrit comme "état insatisfaisant" ; une réfection sous forme de reprofilage avait alors été planifiée, sans précision de la date de réalisation prévue.

Au cours des dernières années, le chemin a fait l'objet de différents travaux de maintenance (en particulier pour les renvois d'eau) comme le relevait la commission de Gestion de votre Conseil dans son rapport de 2016. L'année précédente, dans ce

même rapport, elle émettait le vœu qu'une réfection complète du chemin soit réalisée par la commune.



Image 2 : début du chemin

Une première demande d'offre dans ce sens a été faite en septembre 2016 pour la pose d'une émulsion de bitume et de gravillons ; cette offre n'a pas été retenue car jugée trop chère (en moyenne, la réfection d'un chemin goudronné coûte 3 fois plus cher que le même chemin en tout-venant) et probablement peu acceptable par la division "Hors zone à bâtir" du Service du développement territorial (SDT) dont l'accord est indispensable pour ce genre de travaux.

Après réflexion, une seconde série d'offres a été demandée, cette fois-ci pour une réfection du chemin en tout-venant. C'est ce scénario que nous soumettons à votre Conseil dans le cadre de ce préavis. Ces offres incluent la consolidation de l'assise de la fontaine, le changement de la grille où se déverse le trop plein ainsi que le remplacement du tuyau servant à l'évacuation de cette eau.

Il faut noter que, dans le but de réduire les coûts liés à cette remise en état, nous avons pu récupérer gratuitement une partie de l'ancien ballast utilisé par le NStCM entre la gare d'Arzier et le pont sur l'Oujon. Pour des raisons de prudence cependant, le présent préavis ne tient pas compte de cette économie potentielle dans le décompte des coûts ci-dessous.

## Planification

Après acceptation du préavis et confirmation des soumissions, les travaux devront faire l'objet d'une demande de permis de construire hors zone habitable ; cette procédure sera effectuée au début de l'année 2018.

D'importants travaux de réfection étant prévus sur le chalet du Mont-Roux, il nous paraît opportun d'attendre la fin de ceux-ci pour refaire le chemin. Ainsi, les travaux devraient débuter dès la descente du bétail au début de l'automne 2018, permettant également à notre équipe forestière d'effectuer une dernière coupe dans cette zone avant la réfection du chemin.

Les travaux, qui ne devraient prendre que quelques semaines, seraient ainsi terminés avant l'hiver 2018. Le nouveau chemin aurait ainsi possibilité de se stabiliser jusqu'au retour des beaux jours et des génisses au printemps 2019.



Image 3 : arrivée au chalet du Mont-Roux



Image 4 : vue du chemin

## Descriptif

Tous les prix s'entendent en CHF, le volume total pour l'entier du chemin est de 4'500 m<sup>2</sup>

Mise en place du chantier	2'000.-
Matériel et fourniture	23'000.-
Mise au gabarit, concassage, nivellement et compactage	24'000.-
Bétonnage autour de la fontaine	2'000.-
Banquettes et traverses	12'000.-
Finitions diverses	2'000.-
<b>Total HT</b>	<b>65'000.-</b>
TVA (8%)	5'200.-
<b>Total TTC</b>	<b>70'200.-</b>
Divers et imprévus 5%(arrondi)	<b>3'800.-</b>
<b>Total Général</b>	<b>74'000.-</b>

Les charges financières s'élèvent à CHF 3'231.33 par an.

## Conclusion

Afin de nous permettre de réaliser le vœu émis par votre commission de Gestion en 2015 et afin d'assurer l'accès au bâtiment pour ces prochaines années, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

## LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

- Vu le préavis municipal n° 13/2017 relatif à la demande de crédit de CHF 74'000.00 pour la réfection du chemin reliant la route des Montagnes au chalet du Mont-Roux
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Vu le rapport de la commission des finances
- Oui les conclusions des deux commissions précitées
- Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**décide**

1. d'adopter le préavis municipal n° 13/2017 relatif à la demande de crédit de **CHF 74'000.00** pour du chemin reliant la route des Montagnes au chalet du Mont-Roux;
2. de financer ce dernier par la trésorerie,
3. d'amortir cet objet sur 30 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 14 août 2017, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique  
  
Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire  
  
Quentin Pommaz